

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 10 décembre 2015

Présidence de Monsieur Pascal Golay

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 87-2015 de la Municipalité du 25 novembre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPUIE** la Municipalité dans sa vision de renforcement de la promotion économique de la Ville favorisant une mixité d'emplois et le maintien d'activités à forte valeur ajoutée à Renens **et accepte de porter aux budgets 2016 à 2019, soit 4 ans minimum, les charges supplémentaires relatives à la promotion économique telles que décrites au chapitre 7 "Incidences financières" du présent préavis.**

**OCTROIE** à la Municipalité le montant de CHF 6'600'000.- TTC pour acquérir la parcelle portant actuellement le N° 782 d'une surface totale de 12'184 m<sup>2</sup>.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine financier sous le compte N° 9123.01 "Terrains et bâtiment" et ne fera pas l'objet d'un amortissement comptable.

**AUTORISE** la Municipalité à signer une prolongation de l'actuelle assiette du droit de superficie N° 254 (8'134 m<sup>2</sup>) d'une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2084, en faveur de CACIB SA.

**AUTORISE** la Municipalité à signer une servitude d'usage de places de parc sur le sud de l'actuelle parcelle N° 782 (2'478 m<sup>2</sup>) d'une durée allant jusqu'en 2084 en faveur de CACIB SA.

**ACCEPTE** de porter aux budgets 2016 et suivants les **autres** charges et revenus supplémentaires inhérents **tels que décrits au chapitre 7 "Incidences financières" du présent préavis.**

Ainsi délibéré en séance du 10 décembre 2015

Le Président :



Pascal Golay



La Secrétaire :



Yvette Charlet